

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 12 MAI 2015**

L'an deux mille quinze, le douze mai à douze heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle de réunion de la station d'épuration sur la commune de Saint Bon, sous la présidence de monsieur Philippe MUGNIER, président.

**Etaient présents :**

M. Philippe MUGNIER ; M. Serge DALLE FRATTE ; Mme Véronique BENE ;  
M. Patrice CAMUS ; M. Jean-Baptiste MARTINOT ; M. Sylvain PULCINI ; M. Bernard GROMIER ; M. Jean-Marc GUILLOT ; M. Yannick MAITRE ; M. Alexis ROLLAND ; M. Jean-René BENOIT  
*Formant la majorité des membres en exercice*

**Absents et représentés :**

Mme Armelle ROLLAND représentée par son suppléant M. Alexis ROLLAND  
M. Gilbert BLANC-TAILLEUR qui a remis son pouvoir de vote à M. Philippe MUGNIER  
M. Stéphane AMIEZ qui a remis son pouvoir de vote à M. Yannick MAITRE

**Absents :**

M. Yann MAHE ; Mme Valérie DEPOULAIN COURTOIS ; M. René RUFFIER-LANCHE ; M. Yann AZZARELLO

**Secrétaire :**

Mme Véronique BENE

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Monsieur le président rappelle aux membres du comité syndical que les convocations à la réunion du comité syndical ainsi que l'ordre du jour accompagné de la note de présentation relative aux projets de délibérations ont été transmis par voie postale à chacun d'eux le 5 mai 2015. L'ordre du jour a été affiché aux panneaux du syndicat le 5 mai 2015 et adressé au Dauphiné libéré et à R Courchevel le même jour.

Monsieur le président propose aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal du précédent comité syndical du 2 mars 2015, aucune observation n'ayant été formulée suite à l'envoi dudit procès-verbal le 9 mars 2015.

## **I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

- **Constitution d'un groupement de commandes avec la commune de Saint-Bon, le CCAS de Saint-Bon, l'Office du Tourisme de Courchevel et le Club des Sports de Courchevel pour le marché de fourniture d'énergie électrique**

Les collectivités publiques ne pourront plus bénéficier des tarifs réglementés pour leurs abonnements jaunes et verts à compter du 31 décembre 2015.

En conséquence, le syndicat se voit dans l'obligation de conclure un marché public d'achat d'électricité avec un fournisseur.

Afin de mutualiser les moyens et de tenter de diminuer le coût d'achat de l'énergie, il est proposé au comité syndical de constituer un groupement de commandes avec des entités ayant le même profil de consommation d'énergie électrique que le syndicat à savoir, la commune de Saint-Bon, le CCAS de Saint-Bon, l'Office du Tourisme de Courchevel et le Club des Sports de Courchevel.

Le groupement de commandes entend établir le marché en intégrant les tarifs bleus, jaunes et verts.

La commune de Saint-Bon sera mandataire du groupement selon les dispositions de l'article 8-VII-1°) du Code des Marchés Publics et selon les modalités définies dans le projet de convention de groupement de commandes annexé à la présente note.

Le marché sera établi selon la forme d'un accord-cadre en application des dispositions de l'article 76 VIII du Code des Marchés Publics, permettant dans un premier temps de sélectionner des fournisseurs répondant au cahier des charges technique, pour dans un second temps, contracter un marché subséquent qui aura pour objet d'arrêter le prix d'achat de l'électricité.

Le marché subséquent qui suivra la sélection des candidats aura donc pour objet de bloquer un prix d'achat du Kilo Watt Heure (KWh) pour la durée du marché c'est-à-dire 3 ans.

**Le comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise monsieur le président à signer la convention de groupement de commandes avec la commune de Saint-Bon, le CCAS de Saint-Bon, l'Office du Tourisme de Courchevel et le Club des Sports de Courchevel.**

Saint Bon, le 13 mai 2015

Le Président,

Philippe M

